

## Règlement intérieur

version 2 du 29 novembre 2022

L'accès au terrain est réservé aux seuls membres du club et demeure interdit en dehors des horaires habituels.  
La présence d'un moniteur est obligatoire pour toute activité sur les terrains du club.

### 1 GENERALITES

1. Seuls ont accès aux terrains les chiens en bonne santé, tatoués ou identifiés et membres du club. Toutefois pour les nouveaux, une période d'essai d'une séance est admise, au-delà, ils devront obligatoirement s'acquitter de la carte de membre. De plus, les chiennes n'ont pas accès au terrain pendant la période de leurs chaleurs et d'allaitement. Le comité se réserve le droit de refuser l'accès au terrain à un chien présentant un danger.
2. Par sécurité, les chiens seront tenus en laisse. Le club ne pourra être considéré comme responsable en cas d'accident si les chiens sont lâchés, à moins que ce ne soit dans le cadre d'un exercice précis ordonné par un moniteur.
3. Chaque maître est tenu de ramasser les excréments de son chien, sur le terrain, ses abords ainsi que sur le parking et les accès du club.
4. Il est interdit de détendre son chien autour de l'étang de pêche (privé) limitrophe du club.
5. Il est interdit de fumer, manger ou boire sur les terrains de pratique.

### 2 MATÉRIEL POUR L'ÉDUCATION CANINE

1. Une laisse en bon état, cuir ou textile.
2. Un collier plat (pas de collier étrangleur, à pointes ou électrique).
3. Une muselière (obligatoire pour les chiens catégorisés).
4. Des friandises pour récompenser le chien du travail accompli.

### 3 TRAVAIL SUR LE TERRAIN

1. Il est demandé à chacun de respecter les horaires de début et de fin des cours.
2. Les retardataires ne rentreront sur le terrain qu'avec l'autorisation du moniteur en place.
3. Aucune brutalité ne sera tolérée envers le chien, sous peine d'avertissement ou d'exclusion immédiate.
4. Sur le terrain, le moniteur est la seule personne habilitée à prendre des décisions. Chacun s'y conformera. Il est indispensable, pour le bon déroulement des exercices, de rester attentif aux directives du moniteur et d'éviter les bavardages.

Conformément aux statuts, aucune remarque ni allusion, pouvant porter atteinte à l'intégrité du club ou d'un de ses membres, ainsi qu'aucun propos calomnieux sur la compétence ou la vie privée de qui que ce soit ne sont tolérés.

-----  
Le comité se tient prêt à répondre à vos questions en ce qui concerne ce règlement.